



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉSUMÉ

RÉSOLUTION 2024.11.236 - PPCMOI 2024-031

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, Benoit Charbonneau, ce qui suit :

RÉSOLUTION 2024.11.236, ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 184-2017 – PROJET PARTICULIER D'OCCUPATION À DES FINS MULTIFAMILIALE POUR UN TOTAL DE 4 LOGEMENTS DU BÂTIMENT SITUÉ AU 642-644, CROISSANT DES TROIS-LACS, SUR LE LOT 6 030 340 DU CADASTRE DU QUÉBEC

A été adopté par le conseil municipal et est entré en vigueur à la date mentionnée ci-après en regard du règlement suivant :

Date d'adoption : 10 février 2025
Date d'entrée en vigueur : 20 février 2025
DONNÉ à Lantier ce 4^e jour de mars de l'an deux mille vingt cinq

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier